



LE PARTI QUÉBÉCOIS

VOL. 1 NO. 1

P **'69**
R
O
G
R
A
M

CEDEQ

VI
E

JL
259
A565
P366
Vol.1
no 1

PROGRAMME '69

Militants, militantes,

Vous recevez "Programme 69", le premier programme officiel du Parti Québécois. Ce parti que 30,000 Québécois maintenant animent, compte de nombreux éléments: aucun n'est plus vital que le programme, aucun n'appartient plus intimement à chacun des membres, aucun n'a été aussi minutieusement fabriqué par autant de membres réunis. Ce programme représente la première description globale de ce pays que nous voulons libre. Ce programme résulte d'une série d'études, de résolutions, de débats, de consultations qui s'échelonnent entre le moment de la tenue des Assises d'avril 1968 et celui du Congrès de fondation d'octobre 1968. Partant d'un texte d'orientation idéologique générale, au-delà de soixante dix associations de comtés se sont penchés en ateliers d'étude sur vingt-deux catégories de sujets pour produire une masse d'au-delà de six cents résolutions soumises à la délibération de quelque neuf cents délégués élus. Le point culminant fut un congrès de participation, incomplet dans ses réalisations, parfois incohérent dans sa démarche, mais un véritable congrès de participation comme aucun parti au Québec n'a jamais eu suffisamment de confiance dans ses membres pour tenter.

Ce programme 69, il est forcément incomplet. C'est le premier d'une longue série. Il constitue une première expression globale de ce que les membres veulent que soit un Québec qui ressemble aux Québécois. Ce Québec n'est pas statique; il est à bâtir chaque jour et la tâche ne sera pas toujours des plus simples. Ce programme non plus ne sera pas statique; il est à reprendre, à modifier, à concrétiser, à augmenter. La pire erreur serait de le considérer comme un simple texte, une pure déclaration de principes. Il est beaucoup plus qu'



Texte intégral du programme politique du Parti Québécois, tel qu'adopté par le congrès de fondation tenu à Québec, du 11 au 14 octobre 1968.



çà, il est la pensée d'un groupe de plus en plus large qui constamment refait sa pensée.

Pour faciliter, pour stimuler cette réflexion continue qui seule peut mener à une action politique vraiment démocratique, le Parti Québécois s'est donné des structures comme aucun parti n'a osé le faire. Ces structures possèdent un secteur dit "programme" bâti à tous les niveaux du parti, du national jusqu'au comté et même jusqu'aux subdivisions du comté, de façon à offrir à tous les membres et même jusqu'aux subdivisions du comté, de façon à offrir à tous les membres et même à ceux qui ne le sont pas, la possibilité de s'exprimer au maximum (comités du programme) appuyés sur la meilleure information possible (comités de documentation) grâce aux conditions d'échanges les plus naturelles et les plus souples (comités d'animation). A côté de ce secteur "programme" et en étroite collaboration avec lui, les structures possèdent un secteur dit "des services" qui assure au Parti que la volonté des membres trouve une charpente qui la supporte (comités d'organisation), une efficacité qui lui rende possible de poursuivre (comités de finances) et un instrument qui la fasse connaître au-delà des cadres du parti (comités de publicité).

Nous pensons que ces structures, en plus de créer un Parti original, créent les conditions nécessaires à une participation réelle des membres, de tous les membres. Ces structures ont été voulues de telle sorte que le Parti n'échappe jamais au contrôle de ses membres, que ce soit avant la victoire électorale ou après. Mais ces structures ne fonctionneront pas, elles ne donneront pas les résultats voulus, ni un programme authentiquement populaire ni la victoire politique qui permettra de l'appliquer, si tous n'y mettent la main, et tout de suite et de façon constante.



C'est donc plus qu'un texte que vous recevez. C'est aussi et surtout un défi qui vous est lancé. Voyons-y, chacun de nous, pour que ce pays, le Québec, que nous voulons posséder dignement ensemble soit celui que nous aurons eu le courage quotidien de bâtir ensemble.

*André Larocque
Membre du Conseil exécutif national
Conseiller au Programme.*

NOTRE VIE CULTURELLE

INTRODUCTION

Dans les sociétés modernes, la qualité des hommes est l'un des facteurs premiers du progrès.

La révolution technologique, en transformant les données économiques et sociales, a fait de l'éducation et de la recherche le véritable moteur de l'expansion. De même, elle ouvre à tous les travailleurs, pour la première fois dans l'histoire du monde, grâce à l'extension des loisirs, la possibilité d'accéder à tout l'héritage de la culture et de participer à son enrichissement.

Education, recherche et diffusion de la culture (d'ailleurs étroitement associées) sont non seulement la condition première du développement dans tous les domaines mais le garant de l'autonomie, voire de la survie même de toute société.

Il découle de là qu'il n'y a aujourd'hui de développement réel que global et qu'une société ne peut assurer son avenir si elle ne détient pas les leviers essentiels de son expansion culturelle comme de son expansion économique: elle doit pouvoir librement concevoir, planifier et réaliser l'une et l'autre.

Une politique de la culture au Québec doit tenir compte de quelques réalités fondamentales:

-la planification de l'éducation, indispensable, ne se conçoit pas en dehors de la planification économique;

-l'éducation aujourd'hui doit s'entendre non seulement de l'école traditionnelle mais de l'éducation permanente et de la formation professionnelle continuée;

-l'école doit être un lieu de formation sociale et culturelle autant que d'acquisition de connaissances;

-le développement global doit être le souci permanent d'une société moderne puisque à notre époque, tous les



grands secteurs de l'activité humaine sont étroitement interdépendants, et c'est ainsi notamment que l'essor culturel commande l'essor économique et réciproquement, la qualité des hommes étant en définitive le facteur décisif du progrès;

-enfin, tout ce qui sert à la formation et à l'information des hommes constitue un élément à la fois de l'éducation et de la culture et, dès lors, aucune politique culturelle n'est possible sans contrôle effectif de tous les moyens de formation, d'information et de communication.

Notre politique de la culture devra ainsi s'ordonner à partir de quelques préoccupations dominantes, que nous avons regroupées en cinq domaines principaux: la langue, l'éducation, la recherche, les moyens de communication de masse, la participation du peuple à l'essor de la vie culturelle.

LA LANGUE

La langue est le facteur premier d'identité, la base et l'expression de la culture d'une nation. Nous devons nous donner les motivations culturelles, économiques et sociales qui rendront à notre langue le statut auquel elle a droit. Le Québec sera le pays d'un peuple parlant français.

1. Le français, seule langue officielle.

Le Québec souverain sera un Etat où la langue française sera la seule langue officielle. La langue française sera celle de l'Etat, des municipalités, des conseils scolaires et de l'ensemble des institutions de caractère public.

C'est ici en particulier qu'il sera nécessaire de prévoir des périodes de transition dictées par le sens commun aussi bien que l'efficacité.



Durant la période de passage d'un Etat bilingue à un Etat unilingue, on permettra des délais raisonnables ne dépassant pas 5 ans, pour l'adaptation des Québécois anglo-phones au changement qui devra s'opérer dans le domaine des raisons sociales, de l'affichage et de l'administration publique quelle qu'elle soit.

2. Le français, langue de travail.

L'Etat légifèrera pour que le français devienne effectivement la langue du travail et des communications dans toutes les entreprises; les conventions collectives seront négociées et rédigées en français et inclueront une clause non-négociable rendant la langue française obligatoire dans toutes les communications entre le personnel touché par la convention collective et les cadres de l'entreprise.

3. Le français et les immigrants.

Tous les nouveaux immigrants devront, dans un délai de 5 ans après leur arrivée au pays, réussir un examen de français avant d'obtenir leur citoyenneté québécoise ou leur visa permanent; leurs enfants seront accueillis dans des écoles publiques françaises.

Dès l'accession à la souveraineté, des mesures seront prises et des législations adoptées, dans le but de favoriser et de faciliter l'immigration au Québec, d'individus et familles francophones établis ailleurs au Canada.

4. Le secteur public anglophone de l'éducation.

Dans le secteur public anglophone de l'éducation:

- a) les écoles primaires et secondaires seront subventionnées au prorata de la population. Ces écoles dispenseront selon les normes du ministère de l'édu-



cation et sous son contrôle un enseignement efficace du français.

- b) l'établissement de "collèges" (CEGEPS), le maintien des universités, et les subventions à ces institutions seront basés sur le bassin de population qu'elles desservent. Les étudiants étrangers, n'étant pas citoyens québécois, ne participeront pas au système de subventions, sous réserve d'accords internationaux.
- c) les recensements généraux auront lieu tous les 5 ans.

5. La radio et la télévision.

- a) La ou les chaînes du réseau public de télévision et de radio seront de langue française.
- b) Les stations privées de télévision et de radio pourront continuer à fonctionner à condition que la propriété en soit ou en devienne majoritairement québécoise et que le nombre de postes attribués aux minorités soient proportionnels à leur nombre respectif.
- c) Toutes les stations privées devront diffuser certaines émissions du réseau public.
- d) Des programmes culturels seront diffusés à l'adresse de tous les groupes minoritaires.
- e) Les échanges avec le Canada (C.B.C., C.T.V.) devront être prévus dans une négociation d'ensemble du statut des minorités.

L'ÉDUCATION

La politique de l'enseignement doit être conçue et appliquée comme un instrument de transformation et d'émancipation économique et sociale, autant que comme



un facteur de progrès culturel et de promotion individuelle.

1. Participation

La participation est un des éléments importants de l'éducation.

Nous devons assurer la participation des enseignants, des étudiants et des parents afin de garantir selon les besoins de chaque niveau, une cogestion interne des institutions d'enseignement:

-Les étudiants et les professeurs doivent participer à part égale à la gestion pédagogique des universités et des collèges et d'autre part les étudiants, les professeurs et les administrateurs doivent participer à part égale à la gestion administrative;

-les professeurs du niveau élémentaire et secondaire doivent être appelés à participer à part égale avec les autorités concernées aux décisions d'ordre académique et d'ordre administratif du ministère de l'éducation et des directions d'écoles;

-les professeurs doivent être appelés à participer à part entière avec les autorités concernées à la planification du développement de l'enseignement à tous les niveaux;

-la participation des parents à la prise de décision dans notre système d'éducation, participation amorcée depuis peu, doit devenir une réalité au niveau de chaque institution des niveaux élémentaire et secondaire;

-les étudiants des niveaux collégial et universitaire doivent être représentés au niveau des directions générales de l'enseignement collégial, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, de la formation des



maîtres et de la planification du ministère de l'éducation;

-tous les secteurs intéressés au domaine du travail doivent être appelés à participer à titre consultatif aux diverses directions générales du ministère de l'éducation afin de forcer l'industrie à faire connaître ses besoins et ses débouchés en main-d'oeuvre.

2. Gratuité et démocratisation.

L'obligation scolaire doit être étendue jusqu'à l'âge de dix-huit ans. L'accès effectif de tous les jeunes aux divers niveaux de l'enseignement, en tenant compte de l'aptitude intellectuelle, suppose, outre la gratuité générale, l'institution d'un système cohérent de bourses de subsistance et éventuellement d'un régime d'allocations ou de pré-salaire pour compenser, tant dans l'intérêt des familles que des étudiants, le manque à gagner. La démocratisation réelle du système d'enseignement suppose également l'existence d'un instrument efficace d'information des familles et d'orientation des élèves.

3. Enseignement technique.

Il est urgent de développer l'enseignement technique supérieur, au moyen de la création d'universités techniques ou d'instituts techniques supérieurs, en vue d'assurer la formation d'ingénieurs d'exécution et de cadres techniques orientés vers les secteurs de pointe du secondaire.

4. Formation des maîtres.

Le rôle de l'enseignement dans une société et la nécessité de revaloriser la profession d'enseignant font de la



formation des maîtres une des priorités du système d'enseignement. Cette formation doit favoriser une compétence professionnelle complète et assurer des possibilités de recyclage permanent.

5. Education permanente

L'époque est révolue où on pouvait espérer acquérir à l'école, une fois pour toutes, l'essentiel des connaissances nécessaires pour se faire une carrière et gagner sa vie. La notion d'éducation permanente doit se substituer à celle de "l'âge scolaire": l'éducation tout court n'est désormais que la première phase de l'éducation permanente. Celle-ci ne sera possible qu'avec la concertation des efforts et des moyens de l'Etat, de l'entreprise et de l'université ainsi que des grands instruments d'information. Il faut rechercher la promotion sociale des travailleurs et, à cette fin, développer le système des congés culturels en même temps qu'instituer divers systèmes de cours du soir et de cours par correspondance dans toutes les disciplines.

6. Français parlé.

L'école devra viser à donner aux élèves un instrument efficace et juste d'expression et de communication: une langue authentique, ce qui suppose l'institution d'un enseignement du français parlé et le recours à tous les moyens audio-visuels pour redonner aux élèves le sens et la connaissance intime de leur langue.

A cette fin, il faut encourager la publication de textes français et décourager la mauvaise traduction des textes américains.

7. Accesibilité à l'enseignement universitaire.

L'accès de tous à l'enseignement supérieur doit devenir une réalité: il faut l'équivalent d'une université populaire, c'est-à-dire un ensemble de moyens tels que qui-



conque le désire puisse obtenir des grades universitaires. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la femme qui ne doit plus être victime à cet égard d'une situation de discrimination: le premier temps de l'égalité effective de la femme dans la société passe par une égale possibilité d'accès à tous les niveaux de l'enseignement.

8. Service civique

L'institution d'un service civique obligatoire doit permettre à tous les jeunes, en donnant une année de leur vie à la communauté, de participer à l'édification d'une société nouvelle, d'acquérir la notion de service et de compléter leur formation en même temps qu'elle facilitera le brassage de tous les éléments de la société.

Dans le but d'éviter que cette institution ne devienne un instrument au service d'un gouvernement, il est proposé que son application soit faite avec la collaboration des syndicats d'étudiants, d'ouvriers et de "professionnels".

LA RECHERCHE

- A) Le Québec souverain devra pratiquer une politique dynamique de la recherche, considérée comme un facteur primordial de son progrès économique et social et de son avancement culturel;
- B) L'Etat et le secteur privé devront affecter, dans le cadre d'un plan vigoureux, l'équivalent d'une fraction appropriée du produit national brut à la recherche sous toutes ses formes, recherche pure, recherche appliquée, recherche industrielle;
- C) L'Etat déterminera les grands objectifs de la recherche en liaison avec les impératifs de l'expansion



économique: il créera les instruments indispensables comme le Centre national de la recherche scientifique, qui sera à la fois un instrument d'incitation, de coordination et d'action;

- D) L'Etat tiendra compte au plus haut point, dans sa politique de recherche, de la place primordiale de l'Université et il s'efforcera d'instituer une véritable carrière du chercheur étroitement reliée à celle de professeur d'université;
- E) L'Etat définira sa politique de la science en étroite liaison avec sa politique économique et traduira dans les faits le caractère prioritaire de la "recherche-développement", cette recherche devant d'ailleurs se poursuivre dans le domaine des sciences humaines comme dans celui des sciences pures et appliquées ou des sciences exactes.

LES MOYENS DE COMMUNICATIONS DE MASSE

Les grands moyens de communication de masse jouent un rôle capital et ont une responsabilité énorme dans l'information et la formation des hommes, dans leur mentalité, comme dans leur sens de la hiérarchie des valeurs.

L'Etat ne saurait permettre que ces moyens viennent nuire à l'effort de redressement national: il doit les considérer comme des facteurs de la plus grande importance dans la mise en oeuvre de sa grande politique culturelle.

1. La radio et la télévision

- a) L'Etat (et non le gouvernement) devra jouer le rôle de maître d'oeuvre de la politique globale de la radio



et de la télévision en détenant dans ces domaines la première place et en contrôlant rigoureusement l'action du secteur privé;

- b) L'Etat devra faire du réseau de télévision et de radio un instrument de l'éducation permanente et de la culture populaire ainsi qu'un moyen de diffuser dans la population l'esprit de service et le désir constant du progrès;
- c) L'Etat veillera attentivement dans le réseau public comme dans le secteur privé à la qualité de la langue utilisée et se servira de la télévision et de la radio comme des moyens de restauration du français au Québec;
- d) les stations du secteur privé devront se conformer à une charte précise, où seront définies leurs obligations; elles feront l'objet d'une surveillance étroite des organismes compétents et leur permis sera sujet à renouvellement périodique.

2. Le contrôle de la publicité.

Plus généralement, l'Etat créera un Office de contrôle de la publicité, pour empêcher que celle-ci continue d'avoir un rôle néfaste culturellement, moralement et socialement et pour mettre un terme à l'espèce d'agression déguisée qu'une certaine forme de publicité commet contre la dignité et la liberté de l'homme.

3. Le cinéma

Le cinéma aura un rôle important à jouer dans le développement de notre identité nationale et devra contribuer au rayonnement de notre réalité culturelle et économique à l'étranger.



Le cinéma devra être reconnu par l'Etat du Québec comme un des grands moyens de diffusion.

L'Etat du Québec attachera une importance particulière à l'essor du cinéma québécois.

Le Québec devra créer en dehors des organismes déjà existant un centre national des industries du cinéma qui encouragera la production québécoise et règlera la distribution des films québécois et étrangers et mettra en place des organismes de formation, d'assistance et de diffusion.

Le Centre

-dirigera l'office du film dans lequel les créateurs et techniciens pourront trouver la plus grande liberté possible de recherche et d'expression;

-créera un fond de soutien financé par l'actuelle "taxe d'amusement" (environ 2 millions) lequel consentira des prêts aux films de long métrage et servira à accorder des primes à la qualité aux courts comme aux longs métrages;

-fixera un contingentement de films étrangers et veillera à ce qu'ils soient d'abord présentés en français au Québec;

-exercera un contrôle sur la distribution et l'exploitation des films québécois et étrangers pour assurer une meilleure diffusion dans toutes les régions du pays et par ce moyen favoriser la culture populaire;

-adoptera des mesures favorables au réinvestissement des bénéfices d'exploitation de ces films dans le cadre d'accords de co-production;



-veillera à ce que les sociétés de production et de distribution deviennent à propriété majoritairement québécoise;

-verra aux accords de co-production et de co-distribution et établira des politiques qui favoriseront la distribution du film québécois à l'étranger;

-coordonnera les activités de la cinémathèque nationale ainsi que des archives cinématographiques.

Le doublage (postsynchronisation) et sous-tirage des films tournés en langues étrangères sera fait au Québec sauf entente conclue avec les pays francophones pour l'échange de films déjà doublés ou sous-titrés.

4. Une agence de presse québécoise.

Il importera d'envisager le plus tôt possible la création d'une agence québécoise de presse, bénéficiant du concours de l'Etat mais disposant d'une autonomie complète. Les usagers, dont l'Etat, ainsi que les journalistes, seraient représentés à son conseil d'administration. L'agence serait habilitée à conclure les accords usuels avec les grandes agences internationales et avec d'autres agences nationales.

Il va de soi qu'elle serait totalement distincte de l'Office ou du Ministère de l'Information dont l'Etat québécois estimerait, par ailleurs, la création nécessaire pour ses propres besoins de diffusion.

LA CULTURE POPULAIRE

Une société respectueuse de l'homme doit assurer la mise en oeuvre des moyens propres à faciliter l'accès



de tous à tout l'héritage de la culture et la participation des citoyens à l'enrichissement et à l'essor de la vie culturelle.

A cette fin, l'Etat québécois souverain

- a) consacrera la responsabilité des moyens d'information et de diffusion, principalement de la radio et de la télévision, dans le développement de la culture populaire et veillera strictement à ce qu'elles s'acquittent de leurs obligations;
- b) fera en sorte que l'école développe les dons d'expression et de création de l'enfant et le mette tôt en contact avec tous les aspects de la culture, selon des formules et à un rythme adaptés à chaque classe d'âge;
- c) créera ou développera dans chaque région de véritables Maisons de la Culture aisément accessibles à tous et qui soient conçues non seulement comme des lieux de représentation et d'exposition mais autant comme des facteurs de participation des citoyens à la vie culturelle, d'initiation à l'expression artistique, d'encouragement aux dons créateurs de tous;
- d) suscitera, en liaison avec les universités et les centrales syndicales, un Institut national des arts populaires, pour la formation d'authentiques moniteurs et animateurs dans le cadre des Maisons de la Culture et des mouvements de culture populaire;
- e) assurera un inventaire permanent des manifestations et expressions les plus diverses de la civilisation française du Québec et s'efforcera de valoriser les aspects originaux de celle-ci;
- f) créera un département des loisirs efficace et dynamique au sein duquel sera prévu une direction générale



rale des sports ayant pour but de coordonner l'ensemble des activités dans ce domaine.

CONCLUSION

L'essor de l'éducation permanente et le développement de l'enseignement technique, particulièrement de l'enseignement technique supérieur, représentent sans doute la plus haute priorité pour le futur Etat québécois.

C'est par là seulement que le peuple québécois aura une chance de contrôler son propre développement et d'entrer dans le concert des nations progressistes: le type de formation à donner aux jeunes Québécois dans leur intérêt propre comme dans celui de la communauté, doit dépendre du type d'expansion économique que l'évolution technologique permet et appelle pour un pays comme le Québec.

Jamais il ne fut aussi vrai que l'éducation est libératrice:

elle l'est non seulement de la crainte mais aussi de la pauvreté et de toutes les formes de domination.

De même, il ne fut jamais aussi évident qu'entre la science et la technique d'une part, la culture de l'autre, il n'y a pas opposition mais complémentarité essentielle:

ce sont le progrès technologique et l'expansion économique qui, en libérant le travailleur, font de la culture un bien également partagé.

NOTRE VIE ECONOMIQUE

INTRODUCTION

Le Québec économique devra entrer dans un monde aux prises avec une révolution permanente du côté des sciences et de la technologie - "où la seule loi stable est en train de devenir dans une foule de domaines celle du changement perpétuel..." (Option Québec, p. 23)

C'est à ce moment-là - celui d'une explosion sans précédent des connaissances et de leurs applications - qu'il va falloir s'adapter; ce qui serait vrai en tout état de cause et sous n'importe quel régime. Mais nous croyons, nous, que c'est par la souveraineté politique que le Québec aura, de loin, le plus de chance de s'en tirer avec honneur - et sa seule chance, modeste mais bien réelle, d'y arriver d'une façon qui soit suffisamment originale pour que sa culture en soit vivifiée et "rentabilisée" au contact de la vie économique, au lieu d'en être anémiée comme c'est le cas présentement.

A plus long terme (outre le fait que nous serons tous morts...) il y aura la société "post-industrielle", laquelle est d'ailleurs en train de s'élaborer alors même qu'on l'annonce encore comme une lointaine échéance: déjà la production de biens ne représente qu'à peine 50% de l'activité économique.

Dans ce climat de "services" et de loisirs, la production industrielle commandera de moins en moins le comportement "culturel" des peuples. Et de ce point de vue, la vraie et exaltante libération de l'homme, partout, sera non seulement d'éliminer enfin la malédiction millénaire des pénuries mais de rompre également le joug centenaire des appareils industriels.

Seuls, cependant, demeureront alors eux-mêmes collectivement et "maîtres" d'un destin aux contours actuel-



lement inimaginables, les peuples qui auront réussi à surmonter dans les courants torrentueux qui balayent le monde d'aujourd'hui: ceux entre autres des concentrations (de populations comme d'entreprises) et des inter-pénétrations (des communications "planétaires" à l'interdépendance sans cesse croissante des économies nationales).

Pour relever ce grand "défi" des 15 ou 20 prochaines années, à condition de les employer au mieux, nos atouts ne seront pas négligeables:

-d'abord et avant tout, la mise en valeur systématique de nos ressources humaines, enfin devenue notre priorité numéro un,

-les ressources "naturelles" assez nombreuses et massives que recèle notre territoire,

-notre situation géo-politique au carrefour de plusieurs lignes de force du continent et au bord de l'Atlantique, cette "mer intérieure" du monde occidental,

-notre familiarité avec les USA, première machine économique et principal réservoir de "kown-how" de l'univers, familiarité dans laquelle nous avons baigné trop passivement mais que rien n'interdit d'apprendre à exploiter à notre avantage,

-même paradoxalement, certaines de nos faiblesses: car une vie économique en rapide évolution, où souvent mieux vaut créer que rafistoler, offre régulièrement à qui sait en profiter "l'avantage d'être en retard" (Alfred Sauvy)... Avantage, il faut l'avouer, qu'on voit assez mal à court terme!

Le premier souci sera donc, évidemment, de maintenir en état de marche et d'ajuster au nouveau contexte l'engin économique dont héritera le Québec souverain. Si



défectueux soit-il, en attendant qu'on puisse l'améliorer puis le transformer, il doit continuer à fonctionner. Sauf dans les cauchemars vrais ou fabriqués de nos alarmistes professionnels, il n'est pas question qu'il s'arrête.

Les deux pôles majeurs:

SOUVERAINETE et INTERDEPENDANCE

I. SOUVERAINETE

La souveraineté comporte, dès le départ, un contenu économique essentiel.

Est-il suffisant pour nous permettre d'orienter convenablement, d'une façon conforme à nos aspirations, l'économie québécoise?

Sûrement. Il n'en tient qu'à nous.

1) La fiscalité

Le Québec souverain, cela signifie d'abord et avant tout la récupération complète et la propriété absolue des impôts que nous payons - avec le pouvoir d'affecter cette masse de ressources fiscales aux dépenses qui seront considérées, par nous et nous seuls, comme prioritaires.

Cette souveraineté budgétaire implique en outre que l'électorat peut déterminer non seulement cette affectation du produit de ses impôts mais aussi le montant total du fardeau fiscal qu'il est prêt à assumer.



Liberté et responsabilité que le citoyen-contribuable du Québec n'a jamais connues.

Voilà le contenu économique essentiel.

Dans un état unitaire, de telles considérations sont comprises depuis fort longtemps, par l'opinion publique. Ainsi, par exemple, lorsque le gouvernement français décide de s'engager dans la voie d'un système de défense nationale basé sur une force de frappe nucléaire, et qu'il ne veut pas augmenter de façon appréciable le fardeau fiscal, il apparaît clairement que cette décision devra se faire aux dépens de dépenses publiques dans d'autres secteurs.

Le système fédéral que nous avons connu jusqu'à maintenant implique une tout autre approche. Le partage des pouvoirs de dépenses et de décisions, de même que l'indépendance de chacun des deux niveaux de gouvernement quant au montant total des emprunts, permettent de reporter les véritables choix et d'éluder les affrontements. C'est ainsi que, pour reprendre l'exemple ci-dessus, il est possible au Canada de poursuivre à la fois une politique active de défense nationale et une politique tout aussi active d'investissements dans l'enseignement ou la santé. Chacun des deux niveaux de gouvernement peut avoir ses priorités, augmenter ses dépenses, emprunter indépendamment l'un de l'autre et advenant le cas que le marché financier se restreigne, augmenter à tour de rôle le niveau de ses impôts, sans que le contribuable soit vraiment en mesure de porter un jugement cohérent sur l'ensemble de la politique qui a été suivie et sur les responsabilités réelles quant à l'accroissement de son fardeau fiscal total.

Dans ces conditions, on en arrive à des politiques économiques confuses et parfois aberrantes. Ainsi, l'on



voit couramment trois niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) recourir en même temps à des augmentations importantes d'impôts au moment même où le chômage s'accroît. Incapables de s'entendre à l'égard des priorités de dépenses, capables d'ailleurs pour un temps de ne pas chercher à s'entendre tant que l'accès au marché de New York est assuré, les gouvernements se sont lancés dans tout une série de nouveaux programmes de dépenses et ont dû accroître le fardeau fiscal au moment où il aurait fallu le réduire ou, en tout cas, ne pas l'augmenter.

S'imaginer que l'électeur ou le contribuable puisse remettre de l'ordre dans une telle situation est illusoire. Il ne peut pas utiliser une élection provinciale pour influencer le choix de l'ensemble du secteur public et ne peut pas davantage utiliser une élection fédérale aux mêmes fins.

La seule façon de redonner à l'électeur un contrôle efficace sur un secteur public qui se développe constamment est de faire relever l'ensemble des dépenses, des revenus et de l'emprunt d'un même gouvernement. C'est ainsi que l'on peut affirmer que le contenu essentiel et véritable de l'indépendance politique est composé de l'autonomie budgétaire et d'un droit de regard rigoureux de l'électeur et contribuable sur la façon dont le produit des impôts est utilisé.

C'est dans cette autonomie budgétaire que résident aussi les moyens principaux permettant à un peuple de se donner une politique économique originale.

2) L'Etat et l'entreprise.

Tout Etat souverain possède également le pouvoir d'adopter ce qu'on appelle une "politique d'entreprise".



Il faut bien voir en effet que le régime d'entreprise privée a considérablement évolué depuis une génération.

Même aux Etats-Unis, où la mythologie ambiante n'a pas beaucoup changé, il n'en reste pas moins que les plus grandes entreprises sont reliées à l'Etat par des contrats de fourniture ou de recherche qui permettent au gouvernement d'orienter la croissance plus fortement qu'il n'a jamais été possible au 19ème ou au début du 20ème siècle.

La présente révolution (celle des techniques de communications, de l'énergie nucléaire, de la chimie organique, de l'espace, etc.) exige au titre de la recherche et du développement, des mises de fonds telles qu'aucune entreprise n'est en mesure d'en assumer le risque.

De nouvelles formes d'interpénétration de l'Etat et des entreprises apparaissent donc, et deviennent pour un Etat lucide, en plus de son budget, le grand levier lui permettant d'ancrer dans l'économie les objectifs qu'il s'est fixés. Et dans la mesure où il participe au capital de ces sociétés, l'action qu'il peut exercer sur la croissance et son orientation n'en devient que plus efficace et plus profonde.

Cela dit, non seulement l'entreprise privée conservera-t-elle son rôle dans les champs où elle est efficace et bénéfique, mais elle le verra clarifié et stabilisé.

L'Etat québécois s'efforcera en effet de débarrasser le secteur privé de vieux embarras législatifs qui entravent les entreprises les plus dynamiques, de préciser aussitôt et pour aussi longtemps que possible les domaines qui seront réservés à la propriété publique, et d'indiquer clairement les "règles du jeu", fermes mais raisonnables, dont les priorités et la dignité de la société québécoise exigeront le respect.



a) Entreprises à capital étranger.

Le Québec souverain continuera d'accueillir les capitaux étrangers qui, une fois installés, seront traités avec un respect méticuleux pourvu qu'ils se comportent en "bons citoyens".

Ce qui implique que ces entreprises acceptent que l'Etat se donne les moyens d'orienter leur secteur de l'économie

-en participant, dans une proportion à déterminer, à leurs investissements,

-en les obligeant à réinvestir au Québec une part substantielle de leurs profits,

-en obtenant qu'elles emploient un personnel de cadres en majorité québécoise, et lorsque les compétences requises ne sont pas disponibles, en leur accordant un délai précis pour les former.

Moyennant leur adhésion à cette civilité économique, ces entreprises qui ont puissamment contribué à donner au Québec ses premières structures industrielles modernes, continueront d'être chez nous les bienvenues.

Dans un souci normal d'équilibre, l'Etat québécois s'efforcera d'autre part - en faisant appel particulièrement aux autres pays francophones chaque fois que leur intérêt rejoindra le nôtre - de diversifier le plus possible ces apports étrangers.

b) Entreprises québécoises.

Inutile de dire que l'un des soucis primordiaux de l'Etat sera de rendre à la population une maîtrise raisonnable de sa vie économique et de lui assurer, dans ce domaine



comme dans les autres, une participation à tous les niveaux du pouvoir.

On mettra donc un accent tout spécial et persistant sur des politiques et des leviers (organismes de recherche, de crédit industriel, de mise en marché, etc.) capables de fournir à nos propres entreprises les moyens

-de mieux saisir et servir nos marchés domestiques,
-et d'amener les plus prometteuses à une taille et une productivité leur permettant d'entrer sur les marchés de l'extérieur.

Dans cette zone autochtone de l'économie, l'Etat favorisera surtout intensément, par les meilleurs moyens législatifs et sa collaboration la plus fidèle, l'expansion continue du secteur coopératif sans lequel notre peuple eût sombré dans l'insignifiance économique à peu près totale.

3) La qualité de l'Etat

De tout cela il s'ensuit que l'Etat est le grand moteur des économies contemporaines. Ses responsabilités immenses et la puissance des leviers dont il dispose, font de lui à la fois l'animateur indispensable et le coordonnateur suprême du développement économique.

Dans notre cas, il a tout particulièrement le rôle d'élargir au plus tôt, systématiquement, la place infime que nous occupons dans trop de secteurs-clés. Car un peuple ne saurait se sentir vraiment chez soi s'il ne participe pas convenablement à la direction de ses affaires.

L'Etat souverain que nous aurons, au lieu de l'Etat tronqué et complexé dont nous avons dû trop longtemps nous satisfaire, nous donnera enfin cet instrument de



promotion collective sans lequel toutes nos aspirations finissent par tourner court après avoir tourné en rond.

Il devra aussi se préoccuper constamment de l'expansion dans notre société de la démocratie économique, dont les fondements si dangereusement négligés, sont l'éducation et l'information des citoyens: "être informé, c'est être libre". Entre autres choses, il devra:

-faire au maximum, jouant en cela un véritable rôle d'éducateur, la lumière sur tous les aspects principaux de son action économique;

-stimuler l'introduction rapide d'un enseignement économique valable dans l'éducation secondaire et faire appel en complément aux grands moyens d'information des masses.

II. INTERDEPENDANCE

Conscient de la nécessité de s'insérer sans délai dans un monde d'interdépendance, l'Etat québécois négociera, en même temps que les modalités de son accession à la souveraineté ou dès que le client sera favorable, les accords d'association économique prévus avec le Canada:

1) Les éléments essentiels d'une union douanière (ou "marché commun") - ainsi que les ententes requises concernant la Voie Maritime, les chemins de fer, etc...

Quelles qu'en soient l'ampleur et les modalités définitives, des arrangements de cette nature sont "écrits sur la carte" et dans les structures complémentaires des productions et des marchés manufacturiers: seuls pourraient les empêcher de naître le goût du suicide, que nous excluons, et une course lamentable à la désintégration économique et nationale de la part de nos "partners" Canadiens.



2) Un accord d'union monétaire.

Dans ce cas, si le climat politique ou des difficultés techniques, ou hélas un manque d'imagination et de confiance, rendaient l'accord impossible ou devaient le retarder indûment - alors, en un mot, il faudrait faire simplement comme tout le monde, comme font tous les peuples grands ou petits qui ont leurs propres instruments monétaires: serions-nous plus bêtes que tout le monde? (1)

Brièvement, il nous faut souligner qu'il s'agit ici, de toute façon, de grands vieux leviers économiques qu'il n'est plus vraiment possible de manipuler d'une façon autonome: l'interdépendance des économies nationales a progressé trop rapidement depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Pour tous les gouvernements, la marge de manoeuvre s'y rétrécit sans cesse, à mesure que les échanges entre pays sont libérés et que les marchés financiers sont reliés les uns aux autres.

Ainsi, le gouvernement canadien a une autonomie monétaire très faible à l'égard des Etats-Unis, dans la mesure où le taux de change est fixe, et où les taux d'intérêt doivent être maintenus au dessus des taux américains si l'on veut assurer en permanence chez nos voisins l'incitation à placer des capitaux au Canada.

En tout cas, qu'il s'agisse de politique monétaire ou de politique commerciale, il est évident que les pays qui acceptent une association économique ne peuvent s'imaginer garder une autonomie de décision aussi grande que si l'association n'existait pas.

(1) Sur ce point, le groupe de travail du congrès d'octobre 1968 a recommandé au Conseil Exécutif du Parti de faire étudier à fond et dans le détail, avant le congrès de '69, toutes les implications du projet de communauté monétaire.



Il en va de même, jusqu'à un certain point, en ce qui concerne la coordination des politiques fiscales.

Par exemple, on imaginerait mal qu'un des pays de la Communauté Economique Européenne cherche systématiquement à attirer chez lui les capitaux de ses "conjoints" en réduisant d'une façon radicale les impôts payés par les compagnies. (Notons qu'en revanche rien n'exclut - et de part et d'autre, là où c'est indiqué - des régimes d'abattements d'impôts pour des régions à fort chômage et à croissance lente, même si l'un des partenaires en profite plus que l'autre.)

Quant aux impôts applicables aux individus, on peut décidément, et très largement, imaginer et appliquer des structures différentes.

Pour ce qui est des taxes de vente, il va de soi que si elles sont trop différentes, des mouvements de contrebande vont se produire dans les régions frontalières. Ce qui est tout aussi vrai, ne l'oublions pas, entre "provinces" ou même pays sans accords communautaires.

Enfin, de toute évidence, l'argument suprême en faveur d'une association économique, c'est la réciprocité des avantages qui en découlent.

Le principal de ceux-ci, pour le Canada anglais, s'il "tient vraiment à maintenir et développer sur ce continent une société distincte des Etats-Unis" (Option Québec, p. 40), c'est non seulement que le Québec lui offre la seule possibilité sérieuse de la faire, mais aussi le stimulant vigoureux que peut être un associé décomplexé et sûr de lui au lieu d'une minorité frustrée et ruant sans arrêt dans le bacul.

Il y a là, dans un sain "partnership" avec une vraie renaissance québécoise, l'occasion sans doute unique pour le Canada anglais de se dégager de l'emprise étouffante du "continentalisme" et de rétablir sa propre souveraineté...



LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Il nous fait un Etat bien outillé pour remplir le rôle de protagoniste, à la fois vigoureux et souple, qu'il doit assumer dans le développement économique.

Au sommet, ce rôle sera partagé entre deux super-ministères (1):

-Finances-Revenus: ministère d'un peuple qui sait faire ses choix et, les ayant établis, les réaliser à l'intérieur de ses moyens.

-Economie Nationale: ministère d'un peuple qui s'évertue à élargir ses horizons et l'éventail de ses choix, en augmentant sans cesse l'ampleur et la qualité de ses moyens.

Ces deux ministères seraient évidemment chargés, entre autres choses, d'assurer la présence québécoise dans l'éventuelle association économique avec le reste du Canada, et d'y veiller jalousement sur nos intérêts.

1) FINANCES - REVENU

Les fonctions primordiales de ce ministère comporteront

a) l'établissement des priorités budgétaires.

C'est la question cruciale du partage des ressources disponibles entre le bien-être immédiat et l'investissement dans le progrès et le bien-être futur.

Rivés à l'objectif d'une "société de pointe", qui s'atta-

(1) Il faut nous situer dans la perspective d'un cabinet moderne, où les pouvoirs et les fonctions sont regroupés pour former au sommet une équipe compacte et capable d'affronter avec efficacité les défis du changement. (Voir le chapitre sur "Notre vie politique").



che avec ténacité à être un chantier de l'avenir, mais qui s'occupe aussi intensément de corriger au plus tôt les aspects les plus injustes du présent, le Parti québécois adopte le choix de priorités suivant:

1.-La recherche:

- a) inventaire de nos ressources: richesses naturelles et ressources humaines;
- b) étude approfondie des marchés nationaux et internationaux;
- c) techniques et industries.

2.-L'investissement et la promotion de l'investissement dans l'industrie,

dans le sens des priorités définies par la recherche, afin de répondre à la hausse constante de la demande d'emplois découlant d'une éducation toujours plus poussée.

3.-L'éducation.

4.-La politique sociale: - santé (assurance-santé) assainissement de l'air et de l'eau, etc.), logement, protection du consommateur.

5.-Les loisirs et le tourisme.

6.-La rationalisation des petites entreprises, et principalement des fermes.

(N.B. Il est entendu qu'un secteur prioritaire en est un auquel on doit affecter proportionnellement une part croissante des ressources fiscales, même si ce budget demeure inférieur en chiffres absolus à ceux d'autres domaines.)



b) l'administration des institutions financières

Avec la Banque du Québec, la population se donnera dès le départ la maîtrise de son système bancaire et le moyen d'exercer un droit de surveillance sur le crédit ainsi libéré.

Les fonctions de la Banque seraient en particulier:

- 1) de négocier avec l'organisme central de la communauté monétaire et de veiller à l'exécution de la politique monétaire marginale que les accords laisseraient au Québec;
- 2) de régir la vie financière québécoise et de présider à la réorganisation du système des banques à charte, caisses populaires et autres institutions para-bancaires, et de servir d'agent financier et fiscal pour le gouvernement du Québec. (1)

Parallèlement, on établira les législations, modes d'"incorporation" et règlements chargés de coordonner efficacement ce circuit financier où l'on manipule épargne et crédit, instruments-clés de tout développement national.

Sans tarder, il serait indiqué d'y imposer la divulgation complète et fréquente des opérations et des états financiers. (Il va sans dire que ceci devrait s'appliquer aussi bien à toutes les filiales étrangères - ce qui rejoint ce souci fondamental de l'information sans lequel aucun peuple ne vivra jamais de véritable démocratie économique.)

De plus, il faut viser à rendre sans cesse plus substan-

(1) Voir page E-b-11 des documents d'appui du congrès d'octobre 1968, "Un parti à fonder pour un pays à bâtir".



tiell., par tous les moyens légitimes, la présence de la communauté québécoise dans ce domaine.

Le strict minimum requis de "participation" vraiment nationale exigerait que l'Etat requière sans délai une proportion "x" au capital des institutions à propriété étrangère, en attendant que s'effectue un transfert gradué de cette propriété jusqu'à ce que le contrôle majoritaire en soit québécois.

Bien entendu, la politique financière devra tendre avec la plus grande constance à hausser nos propres institutions - en commençant par celles du secteur coopératif et la Caisse des Dépôts - à la taille et au dynamisme des vraies grandes entreprises du monde financier contemporain. Ce qui implique aussi le renforcement et la rationalisation de nos meilleures institutions financières du secteur privé.

c) la collection et la canalisation de l'épargne

Dans l'entreprise existante, une grande partie des investissements se font de plus en plus par voie d'autofinancement et échappent, en théorie, au contrôle de l'Etat. Mais avec une politique lucide et cohérente de développement on pourra se servir efficacement de tout l'arsenal des incitations "indicatives" grâce auxquelles on oriente les investisseurs en accentuant leur motivation: secteurs ou régions "désignés", amortissements accélérés, crédit fiscal d'investissement... Arsenal que le Québec d'aujourd'hui emploie petitement, de peine et de misère, dans le bouillissement, les chevauchements et les fréquentes absurdités qui, là comme ailleurs, sont la marque du présent régime fédéral-provincial.

2) ECONOMIE NATIONALE

Ce ministère devra regrouper et coordonner puissamment, sous une même direction politique, tout l'ensem-



ble des "départements" économiques traditionnellement émiettés et compartimentés: industrie et commerce, richesses naturelles, terres et forêts, agriculture, tourisme, conseil d'orientation économique...

Parmi les organismes nouveaux ou complètement renouvelés dont il faudrait le doter dans les plus brefs délais, notons en particulier:

a) Un Office du Plan,

dont la fonction sera de préparer et de mettre à exécution un plan de développement global pour la société québécoise. Ce plan formulera les grands objectifs pratiques en termes d'investissements, de fiscalité, de salaires, d'aménagement, etc..., conformes aux priorités établies démocratiquement, aux principes de liberté formulés dans la politique d'entreprise et à l'objectif d'harmonie dans la croissance des diverses régions du Québec. Cet organisme sera un organisme d'étude, de consultation, d'animation et d'organisation des grandes politiques économiques de l'Etat.

Les grandes politiques de développement devront tendre à concilier l'objectif économique de progrès et de croissance avec l'objectif social à long terme de construction d'une société urbaine et semi-urbaine de consommation basée sur les services. De là apparaissent les grandes lignes d'un programme économique dont l'accession à la souveraineté ne constitue qu'une amorce et que l'Office du plan aura à traduire en termes d'investissements une fois accordée la sanction démocratique.

Premier objectif: le développement régional

La première et urgente mission de l'Office du Plan sera de préparer et de mettre en marche un plan complet d'équipement et de développement régional: regroupement municipal et établissement d'administrations régionales modernes et vigoureuses, déconcentration ma-



ximum des services gouvernementaux sur ces bases régionales, équipement prioritaire des "métropoles" régionales; (en commençant, bien entendu, par la capitale nationale); développement vraiment planifié de la grande voirie, de même que des transports ferroviaires et aériens et des installations portuaires.

Né faut-il pas, en effet, profiter de l'avènement de l'Etat nouveau à la fois pour centraliser de façon ordonnée les politiques québécoises ainsi que la détermination des priorités et le contenu des programmes - tout en décentralisant (ou en "déconcentrant") la plus large mesure possible d'administration?

Le premier point exigerait que l'on fasse un objectif bien défini d'un processus qui s'est amorcé graduellement et comme par la force des choses.

En effet, l'organisation administrative du Québec a été traditionnellement basée sur une très forte décentralisation des décisions. L'autonomie des sociétés de la Couronne, l'autonomie des municipalités et des commissions scolaires, le recours systématique à des corps intermédiaires pour administrer la santé, le bien-être social et en particulier l'éducation, ont eu comme conséquence de rendre impossibles pendant longtemps des formes d'action collective qui soient cohérentes.

L'accroissement des exigences quant à la qualité et au volume des services de santé, d'éducation et de bien-être social, de même que l'universalité et la gratuité de ces services, ont accru, dans des proportions considérables les subventions que l'Etat a dû distribuer; dans ces conditions, le gouvernement a pu établir, petit à petit, des systèmes de normes et de contrôle. Il a, en somme, graduellement centralisé l'orientation et les décisions majeures dans le secteur des services publics.

Il faut reconnaître cependant que ce processus de cen-



tralisation a été lent et qu'il a été souvent le résultat d'abus financiers irréversibles.

Le problème se présente maintenant de savoir si l'on va continuer de corriger des abus ou si l'on va ériger la centralisation en un instrument valable en lui-même.

En fait, dans la mesure où l'on prépare une réorganisation majeure de l'économie et de la société, il apparaît que la centralisation devient une condition essentielle de réalisation des objectifs et de l'efficacité du système.

D'autre part, il nous semble évident que l'administration proprement dite doit être laissée au maximum à des unités administratives locales ou régionales de taille suffisante pour disposer de tous les services nécessaires.

Par exemple, tout en poursuivant pour de bon - et non à la sauvette - l'effort de regroupement des municipalités, on peut prévoir deux cadres administratifs bien distincts, répondant à la disparité flagrante des conditions locales:

-d'une part, dans le cas des principaux centres urbains qui ont déjà les moyens d'acquiescer tous les services indiqués, qu'on accélère et qu'au besoin on impose la fusion des municipalités à l'intérieur des territoires métropolitains;

-d'autre part, dans nos régions aux populations plus clairsemées, pourquoi ne pas réactiver une forme moderne de "conseils de comtés" de qui relèveraient par exemple: les services de policiers et de pompiers, les services d'urbanisme et de zonage, l'entretien des routes secondaires et des chemins ruraux, les parcs industriels, l'administration hospitalière et de bien-être social.



Regroupées dans les grandes régions économiques, ces unités métropolitaines ou de "comtés" pourraient ainsi devenir, par la voix de leurs élus, des interlocuteurs et partenaires valables de l'Etat au moment de discuter démocratiquement les grandes orientations.

Et des représentants régionaux joints à ceux des principales organisations syndicales et patronales pourraient faire partie d'un Conseil économique et social chargé de l'élaboration publique et de la synthèse des futurs plans de développement.

b) Un organisme central de recherche industrielle

Partie intégrante de la politique nationale de recherche (voir ci-dessus, chapitre culturel), cet organisme sera chargé de répartir au mieux, selon des choix soigneusement établis, les fonds affectés à la recherche industrielle génératrice d'investissements et d'emplois dans les secteurs et les productions les plus prometteurs.

Il devra créer les centres dynamiques dont l'économie québécoise a et aura de plus en plus un besoin vital, et les relier efficacement à ceux qui existeront déjà au niveau universitaire, à l'Hydro-Québec et dans le secteur privé.

c) Un département du commerce et un département du tourisme.

Ils devront être aussi vigoureux et "promoteurs" l'un que l'autre, car leur succès sera l'un des facteurs les plus déterminants pour assurer au Québec une saine balance des paiements.

Le cas du tourisme - étroitement lié à celui des loisirs du grand air - est d'une importance tout à fait capitale.



En effet, en même temps que la concentration urbaine est appelée à diminuer le "saupoudrage" de développements sur tout le territoire, la croissance des revenus nous promet l'universalisation graduelle de la résidence secondaire et des besoins d'espace à des fins de tourisme ou de loisirs qui seront plusieurs fois plus élevés que ceux qui existent à l'heure actuelle.

Dans la mesure où la réduction de la tâche de travail prendrait la forme d'un allongement de vacances plutôt que d'une réduction des heures de travail, le phénomène prendrait une ampleur encore plus grande.

Dans ces conditions, il faut envisager la reconversion et dans certains cas le reboisement de très vastes espaces. Cela s'accompagnera nécessairement de l'épuration des bassins fluviaux.

Un programme d'investissements, appuyé par le gouvernement, doit être mis en marche dans les plus brefs délais si l'on veut éviter la perte de ce qui serait d'ici peu de temps un des plus grands secteurs de l'économie.

POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

("Si notre siècle est le siècle du développement, il est plus encore celui de la conscience du développement."
Pierre Massé)

Il faut partir d'une double constatation:

- a) Une partie importante de la structure industrielle et agricole du Québec est très ancienne et n'a pas été modernisée d'une façon appréciable depuis plusieurs années. A titre d'exemple, 30% de la main-d'oeuvre



manufacturière est encore engagée dans le textile, le vêtement, le meuble et la chaussure.

- b) Du point de vue régional, tout ce qui se trouve au sud du fleuve Saint-Laurent est caractérisé par un dynamisme décroissant, et en fait, exporte de la main-d'oeuvre soit à Montréal, soit vers les centres industriels ou miniers du nord. En somme, l'économie du Québec, en simplifiant les choses, est constituée de trois zones: Montréal, les centres d'extraction de matières premières au nord du fleuve, et finalement la majeure partie de la vallée du Saint-Laurent et toutes les régions au sud du fleuve.

Si l'on veut éviter que les régions entières ne subsistent qu'en perdant leurs éléments les mieux entraînés et les plus dynamiques, il faut rééquilibrer le développement des régions.

En conséquence, les politiques de développement peuvent avoir l'une ou l'autre de deux caractéristiques:

-modernisation des structures existantes,

-pari sur l'évolution des structures au cours des 10 ou 20 prochaines années.

On ne peut éviter des politiques qui s'inspirent de la première démarche. Mais il paraît clair que c'est la seconde qui doit déterminer les politiques centrales.

1. Politique découlant d'un objectif de modernisation des structures.

Les instruments déjà créés par le gouvernement doivent être activés, au fur et à mesure qu'ils prennent de l'expérience, de façon à accélérer la fusion la plus rapide possible des entreprises existantes et à en développer



la taille. En outre, un effort de rééquipement doit être entrepris. La combinaison de la Société Générale de Financement, de l'Office de Crédit Industriel, de SO-QUEM, des financements découlant des ressources de la Caisse de Dépôt, doit être conjuguée vers cet objectif.

De même, les politiques d'achats du secteur public doivent être systématiquement utilisées dans le même sens (en fait, aucun effort systématique d'utiliser le pouvoir d'achat du secteur public n'a vraiment été entrepris, sauf à l'Hydro-Québec).

Dans certains secteurs spécifiques, il reste un bon nombre d'instruments à créer ou à porter à une taille adéquate:

-**La Société Générale de Financement** "holding" national est l'instrument collectif capable de nous doter d'un secteur mixte solide et authentiquement québécois: un programme d'au moins cinq ans, et mieux encore de dix ans, devrait augmenter la "mise" de l'Etat de \$25 millions annuellement et inciter nos puissantes institutions coopératives à augmenter substantiellement leur participation.

-**La sidérurgie** demeure un secteur industriel de première importance, assurant un meilleur équilibre de la structure d'ensemble. En particulier, comme on l'a dit au tout début des projets sidérurgiques, le développement de notre industrie mécanique est conditionné par le prix de l'acier plat. Il faudra donc "privilégier" l'expansion de Sidbec.

-**Les concessions forestières** sont dans un vieux désordre, toujours pas corrigé, qui est une invitation permanente au sous-emploi et au gaspillage de la première



de nos richesses naturelles. Il en résulte que le transport du bois est de plus en plus onéreux et que la rentabilité des scieries et des usines de pâte et papier en subit une diminution susceptible de compromettre les investissements.

Il est possible que la seule solution dans ce domaine soit la reprise en mains par la collectivité du contrôle et de l'administration des forêts, l'affermage de la coupe à des sociétés coopératives ou privées, et l'assurance aux entreprises de livraisons de bois à des prix qui permettent de maintenir le coût de production à un niveau plus bas que la moyenne actuelle.

-**Dans le secteur minier:** en liaison avec SOQUEM, mise en place intégrée des infrastructures requises afin de déclencher pour de bon l'exploitation des vastes ressources de notre sous-sol nordique.

-**Du côté des chemins de fer et des lignes aériennes intérieures,** il faut prévoir les fusions et regroupements susceptibles d'assurer dans ces secteurs à la fois le maximum de rentabilité et une propriété publique à tout le moins majoritaire.

2. Politique découlant d'un pari sur l'avenir.

Il s'agit essentiellement de déterminer quel genre de société économique est susceptible d'apparaître au cours de la prochaine génération.

D'ores et déjà, cette société a un "profil" que nous avons tenté d'évoquer rapidement dans notre introduction.

Il est un certain nombre de caractéristiques qui semblent se dégager assez clairement pour nous dicter quelques orientations du futur:



a) Urbanisation à peu près intégrale de la population.

La population rurale ou semi-rurale telle que nous l'avons connue est appelée à disparaître. Il ne reste déjà plus que 90,000 fermes dans le Québec et ce nombre décroît de plusieurs milliers chaque année.

b) Société de consommation basée surtout sur les services.

La population, dans son ensemble, consomme déjà plus de services que de produits. Les tendances actuelles sont telles que d'ici 20 ans l'on peut s'attendre à ce que la consommation soit constituée pour près des 2/3 par des services privés ou publics. La majeure partie de la main-d'oeuvre va travailler dans le secteur des services.

c) Organisation d'un petit nombre de centres urbains.

Alors que la consommation de produits peut se faire en n'importe quel point du territoire, la consommation du service diversifié ne peut se faire qu'en un certain nombre d'endroits.

Il faut donc combiner cette constatation avec celle de l'urbanisation presque intégrale et baser le développement urbain essentiellement sur des villes-métropoles.

En dehors de Montréal, il faudrait donc mettre l'accent sur le développement, par exemple, de Québec, Trois-Rivières, Hull, Sherbrooke, Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Sept-Iles, Rimouski ... L'orientation des investissements publics doit faire de ces villes des centres d'accueil et des points de distribution de services de premier ordre.



d) Priorités industrielles.

Sans répéter ce qui a été dit ci-dessus (et aussi au chapitre culturel), nous soulignons avec insistance trois formes d'activités qui sembleraient devoir être poussées le plus intensément dans une société qui veut se tailler, si modeste soit-elle, une place originale dans le monde des années 80:

- les industries de loisirs et de tourisme,
- les industries liées aux communications de masse ("mass media"...)
- la recherche technologique.

3. L'agriculture au confluent du passé et de l'avenir.

Le domaine où le saut malaisé d'hier à demain se fait le plus douloureusement, c'est l'agriculture.

L'agriculture traditionnelle du Québec a péniblement entrepris sa transformation en vue de l'avenir. Elle est obligée de la poursuivre dans une confusion qu'aggravent la négligence et l'opportunisme trop fréquent, des dirigeants politiques.

C'est à tel point qu'on peut se demander si, dans 10 ans, il restera assez de jeunes sur la terre pour qu'on puisse encore parler sérieusement d'un secteur agricole de l'économie.

Pourtant, aussi bien pour son équilibre social et régional que pour assainir sa balance des paiements, toute société normale doit s'assurer une agriculture rentable et vigoureuse.

Il ne s'agit pas de retourner aux mythologies "agricultistes" d'autrefois. Il s'agit de faire en sorte qu'un



nombre suffisant de citoyens québécois et leurs familles trouvent, dans une agriculture à la page, autant de satisfaction et un niveau de vie aussi intéressant que les autres groupes de la population.

Le Parti Québécois ne prétend pas avoir découvert la panacée qu'on recherche encore en vain. Mais il se refuse à répéter les pseudo-politiques et les cataplasmes électoraux dont on a trop abreuvé nos agriculteurs. Et il compte sur ceux-ci pour l'éclairer de leur expérience et aider à définir eux-mêmes le détail des politiques nécessaires.

De façon générale, notre parti propose la perspective suivante:

L'Agriculture doit être considérée comme une industrie au même titre que les autres.

Or, les politiques suivies par exemple par le Crédit agricole ou l'ARDA retardent cette renaissance industrielle de l'agriculture au lieu de la préparer et de l'amorcer. Elles reculent l'échéance de la disparition complète des exploitations traditionnelles, mais ne s'attaquent pas à la source du problème.

Le fait central, c'est que l'alimentation a subi de profondes transformations depuis quelques années. Et, par le truchement de la technologie du froid (produits congelés) de même que par celui des produits de synthèse, elle est appelée à en subir d'autres dans les dix années qui viennent. La concentration du commerce alimentaire va se poursuivre, basée sur des approvisionnements massifs et sur des standards rigides.

Dans ces conditions, il semble maintenant évident que l'on ne pourra pas éviter une agriculture ayant toutes



les caractéristiques d'intégration de l'industrie. En fait, l'agriculture doit être préparée comme si, dans quelques années, elle ne devrait reposer essentiellement que sur de grandes exploitations, exigeant chacune au moins autant de capital qu'une usine moyenne.

(Parmi les domaines à organiser dans cette perspective, notons, en particulier, celui de l'élevage. Pourquoi ne produirions-nous pas nous-mêmes une grande partie des viandes que nous importons si massivement?)

Il est fort probable que ces exploitations agricoles de l'avenir seront souvent intégrées avec des établissements de détail.

On ne voit pas, par exemple, pourquoi des "chaînes" ne contrôlèrent pas éventuellement un bon nombre de ces installations, les usines de transformation qui y seront attachées et les entrepôts frigorifiques.

A condition d'être radicalement simplifiée la formule coopérative peut et devrait être l'un des éléments moteurs de cette industrie agricole de demain.

Lignes de force

Afin que notre agriculture atteigne à une rentabilité solide dans ce contexte industriel, nous lui proposons de s'appuyer:

1)-sur les données de la **recherche** fondamentale et appliquée. La recherche fondamentale se poursuivra essentiellement à l'université tandis que la recherche appliquée s'effectuera surtout au niveau des stations de recherches (stations fédérales et provinciales sous l'ancien système), des instituts technologiques et des laboratoires régionaux.



2)-sur les données de la **régionalisation** - dont les responsables sont en voie de délimiter d'une façon précise les grandes régions agricoles du Québec. On indiquera les possibilités agricoles de ces régions, précisant dans chacune les zones où l'agriculture peut être rentable, peu rentable ou non rentable. Ces deux dernières zones devront être plutôt utilisées à d'autres fins que l'agriculture: par exemple, le tourisme, l'industrie légère et lourde, l'habitation, les opérations minières, forestières, etc.

3)-sur l'**intégration** des phases importantes de toute opération agricole. Ces phases se ramènent à trois étapes principales qui sont: la production, la transformation des produits et enfin leur mise en marché. Au cours de chacune de ces phases, on devra utiliser à bon escient toutes les découvertes de la recherche dont l'utilisation rationnelle ne pourra qu'amplifier et accélérer la rentabilité de l'agriculture québécoise.

4)-sur une connaissance approfondie et toujours à date des **marchés** de produits végétaux et animaux au Québec et au Canada d'abord, et ensuite aux Etats-Unis et dans le monde entier. La nature et le volume des productions végétales et animales seront déterminées d'abord en fonction du marché du Québec et ensuite de celui du Canada et des Etats-Unis. C'est ici qu'on devra s'appuyer sur des études détaillées de la rentabilité des diverses productions et sur des normes quantitatives précises.

5)-sur une connaissance experte de la **mise en marché**, c'est-à-dire des exigences de la consommation locale et étrangère: dérivés multiples, formes variables, etc...



NOTRE VIE SOCIALE

Avant la fin du 20^e siècle, la mise en marché des produits agricoles atteindra un degré de complexité et de raffinement que seule la cybernétique pourra résoudre efficacement dans des délais forcément très courts.

Trois points précis

Parmi les mesures plus spécifiques, notons enfin les suivantes, dont la nécessité nous semble évidente:

- la création d'un service d'information à l'usage des agriculteurs sur les techniques de production et de mise en marché;
- l'exercice d'un contrôle sur l'outillage agricole vendu au Québec;
- l'exercice d'un contrôle sur les importations et exportations de produits agricoles de façon à protéger l'intérêt des agriculteurs et consommateurs québécois.

INTRODUCTION

La politique sociale du Québec est présentement morcelée et incohérente.

C'est en 1963 que le rapport Boucher nous a fourni le tout premier et remarquable tableau d'ensemble de nos retards les plus flagrants et de l'effort collectif à consentir pour y remédier, mais on s'est bien plus acharné à le scruter qu'à l'appliquer...

De plus, le régime fédéral, où la division désordonnée des pouvoirs crée à plaisir les dédoublements et chevauchements législatifs autant qu'administratifs, n'a fait que semer la confusion et entretenir l'immobilisme.

Enfin, on a trop négligé à tous les niveaux, les liens étroits qui doivent exister entre la santé économique et le règlement des problèmes sociaux:

"On n'en est pas encore à partager l'aisance parce que trop de gens restent mal à l'aise" (François Bloch-Lainé).

La récupération des secteurs occupés par le fédéral et une vigoureuse politique de croissance économique réaliseront les conditions nécessaires pour établir une politique sociale enfin intégrée et cohérente, cohérente dans ses buts, dans son application et dans ses résultats. Une telle politique présuppose un certain nombre d'attitudes et d'options-clés:

- il faut un souci d'utilisation maximale de toutes les ressources humaines de la nation;
- il faut apprendre à considérer les coûts des investissements sociaux non seulement comme utiles et justes, mais comme des éléments moteurs de la productivité,



facteurs indispensables du progrès collectif comme de l'épanouissement individuel;

-il faut développer systématiquement la participation active des citoyens depuis l'information jusqu'à la décision, tout en acceptant une fois pour toutes que le rôle premier, celui d'initier, de coordonner et de stimuler, relève clairement de l'autorité populaire supérieure, l'Etat.

Tout en se rappelant que des domaines aussi variés que la justice, la culture populaire et l'éducation (qu'on aborde aux autres chapitres) sont de très près reliés à la question sociale, notre réflexion portera spécifiquement sur:

- a) La justice salariale et fiscale*
- b) Le milieu familial et l'enfance*
- c) La santé*
- d) La protection du consommateur*
- e) Le travail*
- f) L'habitation.*

JUSTICE SALARIALE ET FISCALE

Une société vraiment démocratique comme celle à laquelle nous aspirons doit toujours tenir compte des exigences de la justice distributive.

Parmi les questions socio-économiques, qui touchent de près la vie et le bien-être d'une multitude de citoyens, et auxquelles l'Etat doit accorder une attention prioritaire, mentionnons en particulier: le mode de relèvement du salaire minimum, l'établissement du salaire indépendamment des charges familiales et la correction des principales inéquités fiscales.



1) Salaire minimum.

Le salaire minimum devra être porté à \$1.75 le 1er avril 1969. (1)

Par la suite ne pourrait-on pas indexer le gain minimum non pas au coût de la vie, mais au gain moyen? Ainsi les gains faits chaque année par les syndicats et les secteurs les mieux organisés seraient utilisés, en bonne partie, pour établir les gains moyens au niveau inférieur.

Et l'on sortirait de l'in vraisemblable situation actuelle, où les tables d'assistance sociale et les projets de revenu minimum garanti font souvent à l'individu qui ne travaille pas un sort préférable à celui de l'individu qui travaille.

(N.B. Le salaire minimum joue, dans le Québec, un rôle de levier beaucoup plus important qu'en Ontario. Chacun des relèvements récents a impliqué une augmentation de salaire à un très grand nombre d'individus. On évalue à plus de 250,000 le nombre des employés dont le salaire se situerait entre \$1.00 et \$1.25, soit plus de 10% de la main-d'oeuvre active. Le salaire minimum, qui était de 64c en province et de 70c à Montréal en octobre 1965, a été porté à \$1.00 et \$1.05 respectivement au 1er avril 1967, et doit atteindre \$1.25 à travers tout le Québec en septembre 68.

La périodicité de dix-huit mois vient de ce que la commande et l'installation d'une machine nouvelle ne prennent pas normalement plus de temps. Si donc l'on donne dix-huit mois de préavis aux industriels pour organiser leurs opérations, ils peuvent normalement absorber le

(1) Le texte soumis aux assises des 20-21 avril 1967 recommandait \$1.50 dans les meilleurs délais, à cause de la périodicité des étapes évoquées aux paragraphes suivants.



relèvement du salaire minimum sans trop de difficultés. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé depuis trois ans. En outre, le nouvel Office du Crédit industriel doit servir de prêteur de dernier ressort pour celui qui, voulant moderniser son installation, se verrait fermer les portes des institutions financières ordinaires.)

2) Etablissement du salaire indépendamment des charges familiales.

Il semble impossible d'organiser une structure de salaire qui puisse compenser d'une façon équitable les charges familiales. Toute échelle de salaires habituellement applicable à un groupe d'hommes mariés avec enfants, va forcément s'appliquer aussi à un certain nombre de célibataires sans dépendant. De même, une échelle de salaires plus basse, applicable normalement à des jeunes filles sans dépendant, va aussi s'appliquer à un certain nombre de veuves, mères de famille. Depuis plusieurs années, les entreprises (et d'ailleurs les syndicats) ont cherché à compenser les charges familiales par le truchement de telles échelles de salaires et ont finalement créé autant d'injustice qu'elles en ont supprimées.

La seule façon de sortir convenablement de ce problème est d'établir une égalité de rémunération pour un travail identique indépendamment du sexe ou du statut familial.

Il va de soi que dans ces conditions les compensations des charges familiales doivent être établies par le truchement de la sécurité sociale.

a) Compensations des charges familiales.

La première étape consiste à établir un régime d'allocations familiales comportant des distinctions de taux



quant au rang et à l'âge des enfants, et qui soit suffisamment élevé pour compenser le coût minimum d'entretien de chacun d'entre eux.

Compte tenu des études de budget qui ont été entreprises depuis quelques années, il n'y a pas là de problème particulièrement sérieux pour ce qui a trait à la détermination des tables.

La compensation des charges additionnelles pour le conjoint est beaucoup plus complexe.

La Commission Carter a eu raison de suggérer qu'on taxe les revenus des conjoints comme étant un seul revenu. Néanmoins, cette formule implique que, en vertu du système actuel, l'impôt sera forcément plus lourd à porter puisque les revenus sont additionnés au lieu d'être taxés séparément. Ne devrait-on pas soustraire du revenu conjoint les sommes dépensées pour assurer la garde des enfants? On pourrait ainsi considérer la famille comme étant une seule unité de taxation mais en permettant des allocations de frais, ce qui rend alors le travail de la femme mariée beaucoup plus rémunérateur.

Pour ce qui a trait à la compensation des charges afférentes à la femme mariée qui ne travaille pas, trois solutions sont possibles:

- L'exemption personnelle, analogue à celle qui existe dans le système actuel,
- le crédit d'impôt
- l'allocation de salaire unique.

L'allocation personnelle présente l'inconvénient de rapporter beaucoup plus d'argent au sommet qu'au bas



de l'échelle. Pour celui qui a un revenu de \$25,000 par année, l'allocation personnelle de \$1,000 pour sa femme lui vaut à peu près \$500., alors que pour celui qui gagne \$4,000 par année, l'allocation de \$1,000 ne vaut à peu près rien.

Le crédit d'impôt présente un peu le même genre d'inconvénient. Il a sa pleine valeur pour les hauts revenus, ne vaut rien pour les bas revenus mais il présente cependant un certain intérêt pour ceux dont le revenu se situe au centre de la pyramide.

L'allocation de salaire unique présente l'immense avantage de donner un revenu supplémentaire dont l'importance relative est d'autant plus grande que le revenu du conjoint qui travaille est bas. Cette troisième solution semble donc être la plus souhaitable.

b) Taxation de la sécurité sociale.

Il va de soi que toutes les allocations de sécurité sociale, et en particulier les allocations familiales et l'allocation de salaire unique, entreront dans le revenu imposable. De cette façon ceux qui, en raison de leur haut revenu, n'en ont pas besoin, recevront relativement peu de revenus additionnels par le truchement de la sécurité sociale alors qu'à l'autre bout de l'échelle des revenus, les montants payés par l'Etat ne seront pas taxés ou le seront fort peu.

On peut ainsi obtenir un système de rémunération et de compensation des charges qui présente l'avantage d'être à la fois équitable et, en raison des dispositions fiscales, relativement peu coûteux.

x x x



Il n'en demeure pas moins que pour divers motifs, dont la moindre n'est pas notre négligence passée de l'éducation, nous aurons longtemps encore besoin d'une politique d'assistance sociale. Sans qu'il y ait de leur faute, une foule de Québécois connaissent chaque jour des besoins réels et criants qui vont souvent jusqu'à porter atteinte à leur dignité humaine.

Les concepts de "revenu minimum garanti", qui se développent dans toutes les sociétés évoluées, commandent déjà des étapes telles que:

- l'urgence d'une loi d'aide sociale unifiée et souple (attendue depuis 1963, annoncée depuis 1966!)
- l'abolition des critères désuets du "means test",
- la modernisation et l'indexation des barèmes d'allocation.

Soulignons que toute politique d'assistance ne sera jamais qu'une forme passive de "secours direct", si elle n'est pas accompagnée:

- de mesures efficaces de prévention pour aider les citoyens fragiles à demeurer financièrement à flots;
- de mesures adéquates de réadaptation permettant à ceux qui l'ont perdue de retrouver leur indépendance financière.

Mais par-dessus tout, il est évident que tout cela restera lettre morte, s'il n'existe pas au plus tôt des équipes de véritables "techniciens sociaux" préparés à le mettre en application.

En grande urgence, il incombera à l'Etat d'assurer la formation de ce personnel social aussi indispensable qu'affreusement négligé.



3) Correction des inégalités fiscales.

L'un des premiers soucis de notre politique fiscale sera de rectifier sans délai les anomalies les plus graves qu'on dénote dans le poids relatif des impôts. Tout particulièrement, il est scandaleux que l'impôt sur le gain de capital, recommandé par le Rapport Carter, n'ait pas encore été institué, alors que les moindres revenus des petits et moyens salariés se trouvent taxés de plus en plus sans hésitation. A cet égard, une mesure qui presserait tout spécialement serait l'imposition d'une taxe confiscatoire sur les gains faits dans la spéculation immobilière, étape essentielle d'une politique d'urbanisme digne de ce nom.

Tout prélèvement de taxes à la consommation devra porter d'une façon radicalement progressive uniquement sur les objets et services de luxe et par conséquent être exclu des domaines de consommation nécessaire.

La taxe scolaire, qui menace à la fois d'écraser complètement tous les petits propriétaires et de dévorer toute la principale source de revenu des municipalités, doit être remplacée aussi rapidement que possible par un financement gouvernemental de l'éducation, au moins pour son contenu essentiel: salaire des enseignants, manuels, équipements nouveaux (v.g. télévision scolaire.)

LE MILIEU FAMILIAL ET L'ENFANCE

La politique sociale du Québec doit partir de la communauté de base qu'est la famille. La famille québécoise a le droit et le devoir d'exiger que la nation se donne une politique véritable de la famille.

La responsabilité d'initier cette politique et de l'appli-

quer, après l'avoir définie en association avec les groupements familiaux, appartient à l'Etat.

En attendant qu'une politique familiale authentique puisse être articulée dans toutes ses dimensions à partir d'une définition de ce qu'est la famille moderne, il est important d'identifier dès maintenant certains secteurs et quelques questions qui demandent une réponse urgente:

- A) Il faut cesser d'émietter les aspects familiaux du droit à travers les différents codes pas toujours compréhensibles ni conciliables, pour en arriver à constituer un droit familial autonome. Il va de soi qu'un droit familial sans l'existence de tribunaux familiaux compétents est au fond un mythe, au mieux une demi-mesure.
- B) La planification familiale, ou "planning", doit être acceptée comme s'intégrant normalement dans une politique de la famille. L'Etat devra encourager la création de services de planification familiale et assurer les moyens d'éducation à cette planification.
- C) Il va de soi qu'une politique de la famille dans une société de loisirs accrus doit d'abord viser à permettre au père et à la mère de jouer leur rôle dans les meilleures conditions.

L'Etat devra favoriser entre autre la création de garderies et d'auxiliaires familiales, **dans le cadre d'un service communautaire public.**

- D) Des mesures législatives adéquates, dont une allocation aux mères seules, devront être prises par le gouvernement du Québec en vue de corriger l'injustice dont sont victimes les mères célibataires, les veuves et les femmes abandonnées, le tout s'inscrivant dans une loi sociale globale pour le Québec.



E) Le droit de l'enfant de jouir d'un milieu familial propice va évidemment sans discussion. Mais ce droit ne saura devenir une réalité que si l'on procède rapidement à une modernisation de toutes les lois se rapportant à l'enfance et si on accorde les institutions nécessaires à leur bon fonctionnement.

LA SANTÉ

Dans une société qui a l'intention non seulement d'améliorer son bien-être mais de prendre en main dynamiquement son progrès et de consentir l'effort voulu pour le réussir, la santé ne constitue pas un luxe, un privilège ou un coup de chance mais un droit absolument vital.

Une société qui ne prend pas les moyens efficaces d'assurer la santé de chacun de ses citoyens est une société qui n'est pas intéressée à garantir sa propre vitalité.

On doit instaurer chez nous en priorité, une régie publique pour administrer un régime complet, universel et obligatoire d'assurance-maladie, comprenant entre autres, les soins médicaux et chirurgicaux, les soins dentaires, optométriques, psychiatriques ainsi que les frais de médicaments et de prothèses, frais pharmaceutiques, etc...

En conséquence:

A) Tous les établissements hospitaliers, incluant les cliniques de diagnostics et de traitements médicaux et para-médicaux, dotés de moyens de diagnostics, de traitements modernes et nécessaires, doivent devenir des institutions sans buts lucratifs et dont les conseils d'administration seront composés au tiers d'administrateurs nommés par l'Etat, au tiers d'administrateurs représentant les employés de l'établissement et au tiers d'administrateurs re-



présentant les principaux groupes de citoyens de la région où est situé ledit établissement.

- B) Tout en s'assurant de la création des cadres adéquats à la formation du personnel des services de santé, il faut instaurer la gratuité de toute l'éducation médicale et para-médicale.
- C) Les futurs professionnels des services de santé seront initiés aux notions de sociologie et de planification administrative afin de les sensibiliser à leurs obligations envers la société.
- D) Un service civique obligatoire dans les régions sous-équipées est un corollaire de la gratuité de l'éducation et une reconnaissance des obligations envers la société.
- E) Il est nécessaire que tous les soins de santé soient rendus accessibles sur une base régionale, en créant un réseau de cliniques communautaires de santé, distribuées sur une base locale et administrées par les représentants des citoyens.
- F) Une politique de santé adéquate implique parallèlement à la création de cliniques communautaires locales, la création d'hôpitaux régionaux et la création de centres de traitement hautement spécialisés, reliés étroitement à des institutions de recherche.
- G) Les services de santé à tous les niveaux (local et régional) doivent considérer le malade mental de la même façon que les autres malades et, à cet effet y consacrer la même proportion des ressources d'argent et d'effectifs médicaux et para-médicaux.
- H) On doit procéder à la création d'une régie d'Etat qui contrôle la fabrication, la distribution, la publicité et les prix des produits pharmaceutiques.



- I) Vu que le coût excessif des médicaments, qui est ici le plus élevé du monde, frappe cruellement tous nos citoyens à revenu modeste, en particulier les personnes âgées, et que des enquêtes publiques ont vainement indiqué les vraies solutions, que le gouvernement fédéral s'obstine à remplacer par des catastrophes:

On mettra aussitôt en vigueur la recommandation-clé, maintes fois répétée, des divers experts désintéressés qui ont étudié ce problème, c'est-à-dire abolir le système des "brevets" qui fait de notre population un marché captif, dominé aux 9/10 et exploité à outrance par l'industrie pharmaceutique américaine et ses agents canadiens.

- J) Les professionnels de la santé seront rémunérés sur une base salariale compte tenu du coût de la vie et des services rendus.

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Il est clair que dans une société de consommation, le progrès rapide d'une technologie raffinée risque beaucoup de choisir ses victimes chez les consommateurs le plus souvent sans défense. Le progrès économique doit se faire avec et non pas contre la masse de la population.

Ceci ne saura être réalisé que si les consommateurs trouvent une protection réelle sous la forme d'un organisme précis capable de garantir le respect de leurs droits.

Cet organisme devra être une Direction générale de la Consommation.

Une telle Direction devra être dotée de pouvoirs et de services qui lui permettent, de concert avec les groupes



privés, de remplir un mandat s'inscrivant dans les lignes suivantes:

-le droit des consommateurs à l'information au sujet des prix et de la qualité des marchandises en relation précise avec le poids et la mesure des contenants;

-le droit des consommateurs à la protection physique contre la mauvaise qualité des aliments et les effets nocifs des produits pharmaceutiques;

-le droit des consommateurs à la protection en matière de crédit, face au crédit trop coûteux, mal distribué, protégeant abusivement le vendeur, non explicité quant aux coûts réels (frais totaux exprimés sous forme d'un taux composé annuel).

-l'association des consommateurs aux initiatives économiques publiques et privées et l'acceptation du système coopératif;

-le droit des consommateurs à la protection contre la publicité fallacieuse par son contenu et abusive par ses méthodes.

LE TRAVAIL

A) La société québécoise doit faire plus qu'utiliser le travail de ses citoyens ou le laisser utiliser par d'autres.

Elle doit prioritairement et sans relâche viser la libération collective et l'épanouissement individuel de tous ses travailleurs.

C'est avec ses buts en tête, que le Québec doit accepter enfin le syndicalisme comme un élément normal et



indispensable de sa vitalité économique, sociale et politique et qu'il doit faire disparaître les restrictions désuètes qui gênent encore son expansion.

Il est clair que notre société ne pourra être ni juste ni dynamique tant que 70% des travailleurs n'ont pas un accès réel à la liberté d'association, à l'intérieur d'un syndicalisme qu'il faut aider à se redéfinir et à se regrouper sur des bases nationales.

Cette constatation est si primordiale que la nécessité s'impose au Québec d'élever la liberté d'association au rang des libertés fondamentales de tous les citoyens par des lois qui en permettent l'accès réaliste à tous.

Ainsi, il sera obligatoire pour tout employeur de mettre en vigueur dans son établissement une convention collective partielle comportant, entre autres:

-au moins les taux des salaires prévalant dans le secteur en cause, c'est-à-dire, comme minimum le taux du décret, s'il en existe un, régissant toute entreprise semblable ou comparable.

-une procédure pour le règlement des griefs.

-la reconnaissance des droits d'ancienneté.

-il faudra enfin encourager la négociation par secteurs (industriel ou de service) dans le contexte global d'un système bien compris de planification économique.

La société québécoise doit protéger le bien commun, notamment contre le trop grand nombre et l'ampleur excessive des conflits du travail, surtout dans les secteurs essentiels, non pas en brimant les droits de négociation ou de grève, mais plutôt en appliquant des politiques comme la conciliation préventive et en as-



socier les travailleurs aux informations et décisions pertinentes à chaque palier, à partir de l'entreprise elle-même jusqu'au rôle social et économique de l'Etat.

B) Dans cette oeuvre de libération des travailleurs, l'Etat doit accepter pleinement ses responsabilités.

Le champ où cette prise en main de responsabilités doit s'opérer de la façon la plus immédiate, c'est dans le secteur des lois qui affectent directement les travailleurs.

-lois sur le salaire minimum (voir ci-dessus);

-lois sur la sécurité physique au travail;

-lois sur la prévention et la compensation de l'usure physique et psychique d'un travailleur par des conditions défavorables de travail;

-lois sur les heures de travail;

-lois sur les vacances et congés requis pour le repos, les loisirs et le besoin permanent de formation personnelle et professionnelle.

C) Dans une perspective encore plus large, la société québécoise doit reconnaître qu'une législation enfin cohérente et aussi vigoureuse et hardie est requise pour assurer, non seulement la sécurité et la dignité humaines découlant du plein emploi, mais aussi la sécurité individuelle de plus en plus menacée dans un régime économique où le changement perpétuel est la rançon croissante du dynamisme et du progrès.

En fonction de ceci, l'intervention de l'Etat doit donc grandir au même rythme que celui du changement économique dans des domaines comme:



- la fermeture des entreprises (pré-avis)
- le chômage saisonnier;
- le ralentissement des affaires
- le recyclage et le reclassement
- la mobilisation géographique et professionnelle;
- les particularités du travail féminin;
- les particularités du travail minier;
- l'emploi des travailleurs âgés ou handicapés.

Toute mesure de développement économique ou de sécurité sociale doit refléter ce souci de la société envers ses travailleurs.

L'HABITATION

Il faut sans délai élaborer une véritable politique de l'habitation sous l'initiative première de l'Etat.

Il va de soi que la priorité doit être accordée, et généreusement, à la création de logement social de façon à mettre à la disposition des familles à revenus modiques des logements sains à un prix accessible.

Une politique de l'habitation poursuit des buts d'hygiène publique mais aussi et plus importants encore des buts de promotion sociale et de provocation à l'esprit communautaire.

C'est dans ce sens que tous les projets de rénovation urbaine doivent accorder une large place:

- à la participation active des citoyens concernés;
- à des services communautaires d'avant-garde;
- à des formules de gestion communautaire.



Pour assurer l'efficacité d'une politique générale d'urbanisation et d'habitation les pouvoirs publics doivent décréter la nationalisation progressive du sol en périmètre urbain.

L'initiative de l'Etat devra s'étendre aussi à la définition de normes précises d'expropriation, avec obligation, dans toutes les circonstances, d'assurer aux personnes délogées des habitations adéquates à des prix accessibles.

Enfin, il est clair que la société québécoise ne tolérera pas la discrimination dans l'achat ou la location de logements sous quelque prétexte que ce soit.

A la place de l'inadéquate législation actuelle, l'Etat doit se donner une législation rigoureuse qui empêche la discrimination pour des raisons de race, de religion, d'origine ethnique, de langue, ou de grandeur de famille.

NOTRE VIE POLITIQUE



INTRODUCTION

Sur le plan politique, il faut prévoir, d'une part, le processus d'accession à la souveraineté ainsi que la structure constitutionnelle de l'Etat et, d'autre part, l'orientation politique du parti.

Les institutions politiques du Québec, structurées par le droit dans une optique progressiste et dynamique, doivent être conçues de façon à faciliter la réalisation des objectifs suivants:

-dans l'ordre personnel, le mieux-être matériel et l'épanouissement social et culturel des Québécois;

-dans l'ordre collectif, le développement et l'épanouissement d'un Québec francophone et progressiste capable de jouer un rôle distinctif, tant sur le plan social que culturel.

Tout en visant à la transformation du régime politique et socio-économique, ces institutions doivent être conformes à la nature profonde et aux aspirations réelles de la société québécoise.

Sur le plan interne, elles doivent concilier une démocratie authentique et l'efficacité gouvernementale.

Sur le plan extérieur, elles doivent concilier l'esprit d'indépendance et la nécessité d'une interdépendance ouverte et progressiste.

Voici dans cette optique, de façon plus précise, nos objectifs politiques:

a) une accession pacifique à la souveraineté; une constitution québécoise organique fidèle aux principes

susdits ainsi qu'un traité d'association suffisamment souple avec le Canada;

b) l'équilibre entre un gouvernement efficace et une démocratie authentique et permanente; une décentralisation régionale accompagnée de regroupements municipaux; un droit dynamique et social; une politique étrangère et de défense aussi indépendante que possible, assortie d'une collaboration ouverte avec la société internationale.

L'ACCESSION À LA SOUVERAINÉTÉ

Certaines étapes seront franchies vers l'accession à la souveraineté. Nous devons tenir compte de facteurs politiques et juridiques sur les plans interne et extérieur, facteurs qui sont indissociables de la situation originale du Québec en regard du droit international.

En effet, sur le plan extérieur comme sur le plan interne, le cas du Québec est unique: il est le seul Etat fédéré au monde qui concentre sur son territoire la quasi-totalité de l'un des deux groupes nationaux réunis par la même fédération (lequel groupe est de six millions et représente 30% de la population totale) tandis que l'autre groupe domine neuf Etats-membres dotés de pouvoirs égaux aux siens, sans compter le gouvernement central. Il sera d'ailleurs opportun de rappeler que le Canada français constitue une nation territorialement concentrée, tout en faisant valoir une fois de plus ses griefs d'ordre constitutionnel, socio-culturel et politique, sans pour cela nier les quelques apports réels de la Fédération ni surtout la valeur intrinsèque du fédéralisme.

Il existe d'ailleurs certains précédents politiques positifs tels la Norvège qui se sépara de la Suède en 1905,



la Hongrie qui fut détachée de l'Autriche en 1918, le Pakistan qui le fut de l'Inde en 1949 et surtout l'Eire (Irlande) qui se sépara de la Grande Bretagne en 1921.

1) Sur le plan intérieur.

Le droit international ne reconnaît pas, en principe, le droit de sécession des états fédérés, mais il reconnaît par ailleurs le droit d'autodétermination des peuples. Le Québec négociera les modalités d'application de sa souveraineté acquise, soit avec l'Etat fédéral (si les autres Etats provinciaux lui permettent de négocier en leur nom), soit avec les représentants des autres Etats provinciaux, ce qui suppose la désignation de l'interlocuteur anglo-canadien et un rapport d'égalité à établir entre les deux parties en présence.

Dans la négociation, les représentants québécois préciseront la volonté du Québec.

La négociation devra porter, entre autres choses, sur la répartition des avoirs et des dettes, sur la propriété et sur les biens publics, problèmes qui sont d'ailleurs prévus par la coutume et le droit international. Si toute entente s'avérait impossible, le Québec devrait procéder unilatéralement.

2) Sur le plan extérieur

Le Québec se fera reconnaître par d'autres Etats souverains et demandera son admission à l'O.N.U.

A cette fin, il remplira les conditions requises: un territoire, une population, des structures étatiques, le droit à l'autodétermination, l'acceptation et le respect des exigences de l'O.N.U. et de la société internationale.



Quant au problème des traités soulevé par la succession d'Etats, le Québec pourra demeurer partie aux traités liant le Canada et qui lui sont favorables, notamment dans les domaines culturel et technique. A tout événement, la dénonciation de certains traités devra tenir compte de la situation internationale en fonction des véritables intérêts du Québec.

LA CONSTITUTION ⁽¹⁾

Etat souverain, le Québec adoptera une constitution organique élaborée avec la participation populaire au niveau des comtés et ratifiée par les délégués du peuple québécois réunis en une assemblée constituante.

Cette constitution reflétera les aspirations et la nature réelle du peuple québécois. Elle sera conçue de façon à faciliter le mieux-être matériel et l'épanouissement social et culturel des Québécois ainsi que le développement et l'épanouissement d'un Québec francophone et progressiste.

La constitution comprendra deux types de dispositions. Les dispositions du préambule définiront les principes qui devront guider la société et l'Etat québécois, mais elles n'auront pas force de loi. Les autres, de beaucoup les plus nombreuses, garantiront les droits individuels et collectifs des Québécois, délimiteront le territoire, définiront et structureront les institutions politiques et les organes étatiques et distribueront les compétences découlant de la souveraineté. Ces dispositions lieront de façon rigoureuse, sous la surveillance d'un organe

(1) Les principes de base adoptés par le congrès d'octobre 1968 orienteront les travaux d'un comité qui élaborera en consultation avec des groupes représentatifs des intérêts régionaux et socio-économiques du pays un avant-projet de constitution. Cet avant-projet sera remis aux associations de comté pour étude, soumis au congrès pour adoption et mis en forme juridique par des spécialistes.



juridictionnel, les autorités politiques, les tribunaux et les citoyens.

L'ASSOCIATION

L'association conclue entre le Québec et le Canada devra faire l'objet de pactes ou traités. (Voir chapitre de la Vie Economique, "Interdépendance").

Ceux-ci définiront les objectifs et les structures de l'association; les parties devront pouvoir les remettre en question, en tout ou en partie, de façon relativement fréquente.

LE RÉGIME POLITIQUE ⁽¹⁾

A l'heure où le parlementarisme traditionnel est partout remis en question et que l'on s'interroge sur la valeur du système présidentiel, il faut être conscient que le régime politique que se donne un Etat n'est bon que dans la mesure où il répond aux besoins et aux aspirations du peuple d'une façon démocratique et efficace. Un peuple qui choisit la souveraineté ne doit pas craindre d'inventer un régime politique à l'image de son être et à la taille de ses besoins.

Dans ce but, la république du Québec devra tirer profit de l'expérience des autres pays.

En principe, il serait préférable de procéder à l'établissement d'un régime présidentiel comportant la responsabilité ministérielle.

(1) L'étude des modalités du régime sera poursuivie au prochain congrès.



Ce régime sera conçu de façon fonctionnelle dans la simplification et la coordination de la structure ministérielle, la revalorisation du rôle du député, le contrôle démocratique de l'Exécutif.

Aussi, il faut préconiser la création de quelques "superministères", regroupant des départements dont les responsables pourront être choisis en dehors de la députation. v.g.

MINISTÈRES

1) PREMIER MINISTRE

2) AFFAIRES ÉTRANGÈRES

3) INTÉRIEUR

DÉPARTEMENTS

(ou secrétariats d'Etat ou directions générales)

Cabinet du Premier ministre (à ne pas confondre avec le Cabinet des ministres);

Secrétariat du Conseil des Ministres (analogue à l'actuel Conseil privé fédéral);

Office d'information.

Relations internationales (politique étrangère, O.N.U.);

Coopération internationale: agences spécialisées, aide, etc.

Défense

Justice, police;

Fonction publique;

Administration régionale (et municipale);

Citoyenneté;

Secrétariat.



4) FINANCES

Finances, trésor;
Revenu national.

5) ECONOMIE

Office du plan;
Coordination (relations économiques avec le Canada en vertu du traité d'association);
Commerce (intérieur et extérieur), marché commun;
Industrie; énergie (y compris l'énergie atomique);
Richesses naturelles: mines, forêts, eaux, pêcheries, etc.
Agriculture;
Tourisme;
Transports (y compris l'aéronautique);
Communications (y compris par satellites);
Travaux publics, voirie, etc;
Recherche scientifique et technique.
Travail, main-d'oeuvre;
Immigration;
Bien-être, famille;
Santé;
Jeunesse, loisirs (cette dernière section pourrait dépendre du Ministère suivant).

7) EDUCATION ET CULTURE

Education (instruction publique);
Education permanente;



Affaires culturelles;

Moyens de communication de masse, animation sociale, etc.

Bien entendu des comités interministériels permanents ou ad hoc, pourraient assurer la coordination de certaines activités assumées par des ministères différents (par exemple entre le département de l'Education permanente du ministère de l'Education et le département du Travail et de la main-d'oeuvre du ministère de l'Economie; entre les départements des communications des deux mêmes ministères ou entre leurs départements de l'Education et de la Recherche, etc.).

La constitution reconnaîtra l'existence et le rôle des partis politiques et devra améliorer le système électoral.

Une loi opérera la réforme de la carte électorale.

La démocratisation des partis politiques sera assurée par une loi imposant la publicité de la comptabilité des partis, assurant le financement public de l'essentiel de leurs dépenses électorales, et obligeant les députés à faire des redditions de comptes périodiques, redditions de comptes qui pourraient être sanctionnées.

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Nous croyons qu'une décentralisation administrative bien conçue peut être un facteur important d'efficacité dans les diverses régions du Québec.

Il est essentiel que le gouvernement soit fortement représenté (donc "déconcentré") au niveau des régions afin de les faire profiter pleinement de ses ressources



et de ses politiques, et afin de bien intégrer dans ces politiques les aspirations régionales.

Car il est également essentiel de faire mieux participer le citoyen dans son milieu à l'élaboration des politiques qu'il devra comprendre et accepter afin de les appliquer, et d'autre part c'est ce même milieu qui peut susciter des mesures réalistes et bénéfiques propres à son développement:

le tout impliquant la réorganisation des gouvernements locaux sur des bases vigoureuses (voir au chapitre économique).

Par ailleurs, un examen des structures possibles de participation directe de la population, organisée en groupes d'intérêts et en conseils régionaux, devra aussi être entrepris afin d'assurer un contenu vraiment démocratique aux plans qui pourront être élaborés.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Les Québécois devront se donner une justice qui soit à l'heure du XXe siècle. Il va sans dire, cependant, qu'un Québec libre de contraintes constitutionnelles pourra plus facilement se donner des lois et une administration de la justice qui reflètent mieux le contexte social, culturel et économique qui est le sien. La réforme doit se faire sur deux plans: d'abord l'adaptation de la loi aux situations concrètes dans lesquelles la société québécoise est actuellement plongée et ensuite la mise en oeuvre d'une réelle accessibilité à la justice par le truchement d'une administration de la justice (tribunaux et Barreau) qui soit efficace et à la portée du citoyen.



1 - Les lois.

Plusieurs travaux de réformes et de refontes législatives sont déjà en cours, notamment ceux de la Commission de révision du Code civil de même que ceux de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice.

Plutôt que de concevoir dans l'abstrait des lois en fonction d'une situation qui n'existe pas encore, il convient plutôt d'être prêts à mettre en oeuvre les recommandations raisonnables qui sortiront des travaux en cours, et à adapter les lois actuelles aux exigences de situations nouvelles, dans le respect du principe de légalité.

Cependant, certaines réformes s'imposent dans l'imédiat: la reconnaissance de l'égalité de tous les citoyens quant à la capacité juridique, l'accélération des règlements des litiges, etc.

En droit pénal, en attendant une éventuelle adaptation des lois à la conscience collective québécoise, il faut opter pour le maintien des principes fondamentaux du système actuel, qui s'inspirent du contenu minimum que la société occidentale donne au principe de légalité: la présomption d'innocence, les garanties à l'encontre de l'auto-incrimination et le système accusatoire.

2-Les tribunaux.

L'organisation des tribunaux doit être repensée pour ériger un système judiciaire cohérent et accessible. L'absence de contraintes constitutionnelles permettra au Québec d'assumer la totalité de la juridiction en ce domaine. Notamment, la mise en place de juridictions spéciales, tel par exemple un tribunal de la famille, dont la compétence porterait sur le mariage, les pen-



sions alimentaires, les tutelles, l'adoption, les relations familiales et générales y compris la délinquance juvénile, doit être envisagée.

La création d'un contentieux administratif dont la fonction consisterait à planifier le travail des diverses régies publiques (conseil d'état) s'impose.

L'Etat verra d'autre part à créer ou à maintenir la fonction de protecteur du peuple (ombudsman).

3 - L'accessibilité à la justice.

Il nous semble également urgent de nous pencher sur les problèmes de l'accessibilité de la justice. En effet une véritable accessibilité de la justice, droit fondamental de tout citoyen, suppose non seulement l'abolition des frais de justice mais aussi l'abolition des honoraires professionnels.

Le Barreau devra tenir compte de sa tâche éminemment sociale. Il faudrait peut-être en faire un service public financé par l'Etat (l'avocat serait un fonctionnaire membre de ce service public), auquel devrait s'ajouter un secteur privé pour certaines classes de justiciables (compagnies, groupements collectifs) ou certaines classes d'action (perception de comptes, de loyers en demande, etc.)

Le droit de l'individu de choisir son avocat doit être maintenu.



LES RELATIONS INTERNATIONALES ET L'INTEGRITE TERRITORIALE

I - Intégrité du territoire

Le Québec souverain ne sera pas nécessairement confiné aux limites territoriales concédées par la confédération canadienne.

En conséquence:

- a) Les droits inaliénables du Québec sur tout son territoire y compris le Labrador et les Iles du littoral du Nouveau-Québec doivent être réaffirmés.
- b) Aucune partie intégrante de son territoire ne fera l'objet de négociations ou de marchandages. (1)
- c) Si les négociations au sujet des territoires considérés en litige n'aboutissent pas, le Québec passera à leur occupation juridique (octroi de concessions, mise en place d'institutions, etc...) et portera le litige devant la cour internationale de justice, à La Haye.

II - Les relations internationales.

Les premières tâches du Québec sur ce plan seront:

- de se faire reconnaître par un nombre suffisant d'autres Etats;
- de se faire admettre à l'O.N.U. et dans diverses organisations internationales;
- de reconnaître l'application au Québec des traités conclus par le Canada à l'exception de ceux qu'il dénoncera expressément.

(1) Un comité d'étude sera créé ayant pour but de formuler les modalités propres à contrecarrer la réalisation dans la région de Hull; ledit comité sera également chargé de préparer un programme d'éducation populaire sur le sujet.



1) LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1-LA STRUCTURE INTERNE.

L'actuel ministère des Affaires intergouvernementales pourra servir d'embryon au futur ministère des Affaires étrangères.

Celui-ci coiffera trois départements ou Secrétariats d'Etat, dont les activités devront être étroitement coordonnées:

- a) les Relations extérieures, politique étrangère et O.N.U.,
- b) la coopération internationale, aide économique et technique, organismes spécialisés, etc.,
- c) la Défense.

Les postes à l'étranger.

Le Québec ouvrira d'abord un nombre restreint de missions diplomatiques et consulaires situées à des endroits stratégiques, notamment dans les pays francophones, et dont les ambassadeurs pourront être accrédités auprès d'un certain nombre d'Etats ou d'organismes. Les agents québécois de l'actuel ministère fédéral des affaires extérieures seront invités à se joindre au nouveau ministère québécois.

2-LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Orientation générale

La politique étrangère sera conçue dans une double perspective:



-les intérêts du peuple québécois: paix et sécurité; nécessité de l'interdépendance et des apports économiques et socio-culturels d'autres Etats; mais aussi

-la solidarité du peuple québécois avec les autres peuples en vue du développement de la société internationale.

Le Québec tendra naturellement à promouvoir la liberté des peuples et le respect des caractères nationaux en même temps qu'une collaboration internationale fondée sur la justice, le progrès et la paix. Ne pouvant pas influencer seul l'orientation de la politique internationale, il jouera son rôle de deux façons:

- a) au sein de l'O.N.U. et d'autres associations collectives, et
- b) en tentant d'influencer ou de concilier les politiques d'Etats plus importants dont il aura la confiance.

Ses relations internationales, remplaçant évidemment le lien avec le Commonwealth par des relations intimes avec les pays francophones, devront également tenir compte en priorité des liens étroits que le voisinage aussi bien que notre intérêt le plus quotidien nous dictent avec les Etats-Unis.

De plus, le Québec établira des relations fraternelles avec les pays du Tiers-Monde; en particulier, pour des raisons évidentes, avec ceux de langue française et ceux d'Amérique latine.

3-LA DÉFENSE NATIONALE

Le Québec devrait se faire reconnaître sur le plan international comme une nation pacifiste en adoptant le principe du rejet du recours à la guerre comme solution

aux différends internationaux, en favorisant le désarmement international et en s'opposant aux expériences et à l'utilisation d'armes nucléaires.

Dans cette perspective, il semblerait fort indiqué que le Québec se retirât d'alliances militaires comme NORAD et l'OTAN...

Tout en adoptant une politique pacifiste, le Québec devrait modestement s'équiper d'une armée.

La nécessité d'assurer l'intégrité du territoire et l'utilité de collaborer avec l'O.N.U., dont le Québec aura besoin, sont deux des raisons justifiant cette décision.

UQTR



X4352804 7



"Nous devons bâtir une société qui, tout en restant à notre image, soit aussi progressive, aussi efficace, aussi civilisée que toutes les autres".

(René Lévesque)



LE PARTI QUÉBÉCOIS
5675, CHRISTOPHE COLOMB
MONTREAL